DÉTAILS

Des événemens relatifs à la détention de Monsieur le Comte D'ALBERT, *& des principaux Officiers de la Marine, adressés à Monseigneur le Comte de la Luzerne, par les Officiers de la Marine du Département de Toulon.*

DÉTAILS
DES ÉVÉNEMENS
RELATIFS A LA DÉTENTION

DE M. LE COMTE D'ALBERT,

ET DES

PRINCIPAUX OFFICIERS

DE LA MARINE,

Adressés à Monseigneur le Comte de la Luzerne, par les Officiers de la Marine, du Département de Toulon.

A PARIS,

Chez DESENNE, Libraire, au Palais-Royal.

1790.

DÉTAILS

Des événemens relatifs à la détention de Monsieur le Comte D'ALBERT, & des principaux Officiers de la Marine, adressés à Monseigneur le Comte de la Luzerne, par les Officiers de la Marine du Département de Toulon.

LES différentes insurrections qui avoient eu lieu à Toulon dans les mois de Mars & de Juillet de 1789 ; le traitement inoui que le peuple avoit fait éprouver dans l'émeute du 23 Mars de cette même année à M. Lantier, ancien Maire de Toulon & Député de cette ville aux Etats de Provence, ainsi qu'à MM. Mourche & Baudin, les insultes faites à l'Evêque & qui avoient nécessité son éloignement, le départ forcé de M. de Béthisy, Officier

général, commendant la place en l'absence de M. de Coincy; enfin les exemples réitérés de révolte, restés impunis dans cette Province & dans le reste du Royaume, avoient accoutumé le peuple à tout oser, relâchoient tous les liens de l'autorité, même de la plus légitime & détruisoient dans toutes les classes l'ordre & la subordination, seuls moyens qui puissent permettre au Commandant de la Marine de conserver le dépôt précieux qui lui est confié. La discipline la plus exacte, soit dans les troupes, soit dans les équipages des bâtimens armés, soit parmi les Ouvriers du Port, est d'une absolue nécessité; sans elle, ces derniers exigeroient non-seulement la plus grande exactitude dans leurs paiemens que des circonstances forcées ont quelquefois obligé de retarder, mais encore ils voudroient être payés sans travailler, ils iroient jusques à espérer qu'une fois sans surveillans, ou ce qui revient presque au même lorsque leur autorité seroit énervée, il leur seroit facile de faire tourner à leur profit des déprédations qui entraîneroient bientôt la ruine d'un Arsenal dont ils devroient être les gardiens les plus fideles, comme ils en sont les principaux agens.

Tout devoit donc engager M. le Comte d'Albert à redoubler ſinon de zele, du moins d'attention & de fermeté pour prévenir ce déſordre deſtructeur, ou l'éloigner autant qu'il pourroit dans des circonſtances auſſi orageuſes. Le patriotiſme de cet Officier général étoit connu depuis long temps; ſes opinions actuelles, ſa conduite militaire, la bienfaiſance ſoutenue, enfin toutes ſes vertus lui aſſuroient l'eſtime générale & devoient lui mériter en particulier la reconnoiſſance du peuple de cette ville, témoin journalier de ſes charités & dont une partie avoit été ſes compagnons d'armes pendant la derniere guerre. Depuis la formation de la Garde-Nationale due en grande partie à ſa ſollicitation, ce corps élevoit ſans ceſſe de nouvelles prétentions, & ſe permettoit trop ſouvent de vexer des Citoyens de diverſes claſſes. M. le Comte d'Albert, de concert avec les différens Commandans, avoit conſtamment réclamé auprès du Conſeil d'y mettre ordre, de faire exécuter les conſignes qu'il donnoit, & de ne point ſouffrir ſur-tout que les Volontaires, ſuivant leur caprice, attentaſſent à la liberté publique par des vexations particulieres ſouvent répétées envers des Citoyens dont pluſieurs avoient été

condamnés à des amendes pécuniaires, même considérables pour des objets de Police auxquels sans nécessité, comme sans ordre, il les avoient soumis. Ce fut dans une de ces occasions que M. d'Albert fit prévenir M. le Consul qu'il ne souffriroit point qu'aucun de ces subordonnés pût être exposé à des semblables traitemens contraires à la liberté, ainsi qu'aux vœux & aux Décrets de l'Assemblée Nationale, en conformité desquels MM. les Maire, Consuls & Lieutenans de Roi de cette ville avoient donné les ordres les plus positifs. Cette démarche, loin d'être improuvée par M. Roubaud, qui occupe encore toutes ses places, mérita au contraire ses éloges, & il s'empressa de le faire connoître à M. le Comte d'Albert, en désapprouvant formellement la conduite des Volontaires.

Par sa fermeté réfléchie, M. le Comte d'Albert étoit parvenu, en exposant souvent sa propre personne, à calmer les insurrections qui eurent lieu à Toulon vers la fin de Juillet & au commencement d'Août de cette année; mais le même esprit qui agitoit toute la France & arrêtoit les heureux effets de la liberté, en lui faisant prendre le caractere de la licence, fermen-

toit à Toulon comme dans le reſte du Royaume, il ne falloit que la plus petite cauſe pour le développer & occaſionner les excès dont nous avons été témoins. L'événement arrivé le 14 Novembre, & la querelle que l'on fit à M. d'Ouville, Officier dans le Régiment de Dauphiné, ne prouve que trop la vérité de cette aſſertion, cette affaire paroiſſant liée avec celle du premier Décembre, nous allons entrer dans les détails qui y ſont relatifs.

M. Douville, allant à la chaſſe, avoit pris un vieux chapeau qui, depuis long-temps, ne lui ſervoit qu'à cet uſage, auquel un ruban noir noué en ganſe ſervoit de cordon, & ſur l'eſpece de cocarde que formoit cette ganſe, étoit attachée une petite cocarde de couleurs de la Nation. Arrivé devant le poſte que les Volontaires occupent à la porte de Saint-Lazare, la ſentinelle, jeune homme ſans expérience, l'arrêta ſous le prétexte que ſa cocarde n'étoit point en regle, il pouſſa l'imprudence juſqu'à vouloir lui mettre la main deſſus; M. Douville ſe retira en arriere en tenant ſon fuſil qui n'étoit point chargé dans la poſition de *haut les armes*; pluſieurs Volontaires ſor-

tirent du corps-de-garde, & se joignant à la sentinelle, M. de Sonalet, Officier de Barrois, commandant le poste de cette porte, appercevant ce mouvement, y accourut lui-même, & après s'être fait rendre compte du sujet de la dispute & des consignes données par le Consul, Lieutenant de Roi, commandant la place au corps-de-garde des volontaires, il exigea qu'on les suivît exactement, & que sous des prétextes frivoles l'on ne troublât point la tranquillité publique. M. Douville sortit; mais il ne fut pas plutôt dehors que, craignant les effets de la calomnie & des faux rapports qui, dénaturant les circonstances de cet événement, pourroient compromettre l'Officier de Barrois, il rentra presque aussi-tôt & fut à l'Hôtel-de-ville faire sa déposition & porter ses plaintes; il y trouva le peuple assemblé en foule & mêlé avec les Volontaires de la Garde Nationale qui demandoient à grands cris sa punition. Le Consul parvint à les calmer un moment. M. Dubalay, Major & Commandant du Régiment de Dauphiné s'y étoit rendu de son côté, & après plusieurs pour-parlers entre cet Officier, le Consul, Commandant de la place, & M. de Carpillet, Maréchal de Camp, com-

mandant les troupes de la garniſon, il fut convenu que la ſentinelle avoit le premier tort; mais que pour la tranquillité publique, M. Douville ſeroit mis au Fort de la Malgue où il ſe rendit accompagné de quelques Officiers de ſon Régiment, malgré la prétention des Volontaires qui vouloient eux-mêmes l'y conduire & l'y garder.

L'inſulte faite à cet Officier avoit indigné les Corps militaires tant de terre que de mer; quelques bas-Officiers & Soldats de ces différens Corps furent en députation, mais en très-petit nombre, à la maiſon de ville pour s'en plaindre & engager la Municipalité à donner ſes ordres pour réprimer de pareils excès; ceux de la Marine laiſſerent pour cet objet une déclaration par écrit. M. le Comte d'Albert ignoroit cette démarche; dès qu'il en eut connoiſſance, il écrivit à M. le Conſul pour ſavoir s'il n'avoit point à ſe plaindre de la maniere dont elle avoit été faite, & pour lui faire part en même temps de quelques réflexions que les circonſtances lui ſuggéroient. M. le Conſul, par ſa réponſe, ſe plaint beaucoup de la maniere dont les Volontaires exécutent les ordres qu'on leur donne; il approuve généralement les ré-

flexions de M. d'Albert qu'il trouve très-sages; & quant à la conduite des bas-Officiers des troupes de la Marine, il dit formellement *qu'elle mérite des éloges*. Sur cette réponse, le Général approuva hautement la conduite de ces bas Officiers, cependant leur demande excitoit des murmures parmi les Volontaires; ils obligerent bientôt leurs Officiers à venir en députation chez M. le Comte d'Albert pour lui en demander la punition. Ce Général leur répondit qu'il ne pouvoit pas sévir contre des personnes dont il venoit d'approuver la conduite, d'après les éloges qu'en avoit fait M. le Consul; ensuite il donna, sur la déclaration des bas-Officiers, des explications dont la députation parut satisfaite.

Le 17 au soir, une nouvelle députation, composée des Officiers Municipaux, de quelques-uns de la Milice, & suivie de plus de soixante Volontaires, vint à l'Hôtel de M. le Comte d'Albert qui, depuis huit heures du matin, s'étoit occupé presque sans relâche d'un travail relatif à l'inspection & à la nouvelle formation du Corps Royal des Canonniers Matelots. A la vue de cette foule, & au bruit qu'elle faisoit, le Général croyant que c'étoit un

attroupement plutôt que la députation qu'on venoit de lui annoncer, il lui échappa dans ce premier moment de ſurpriſe quelque vivacité ſur cette maniere de s'introduire chez lui; mais ſes expreſſions à ce ſujet furent ſi peu inſultantes, que bientôt après il fut convenu de part & d'autre que le lendemain matin, la déclaration des bas Officiers des troupes de la Marine ſeroit retirée, & les lettres écrites à ce ſujet par M. le Conſul & le Général réciproquement rendues, afin qu'il ne reſtât aucune trace de ce mécontentement paſſager. Le lendemain matin, le Général envoya à l'Hôtel-de-ville un Officier qui devoit faire l'échange convenu la veille. M. le Conſul renvoya cet Officier en le priant de revenir ſur les onze heures, & à onze heures il le renvoya encore à un autre moment.

Le Général apprit à cette époque qu'il étoit queſtion d'envoyer une députation de Volontaires à l'Aſſemblée Nationale pour lui porter des plaintes ſur la maniere dont il les avoit traités la veille lorſqu'ils étoient venus chez lui; malgré tous les ſoins qu'il put ſe donner pour prévenir cet éclat ridicule, malgré la lettre qu'il écrivit à M. le Conſul pour l'aſſurer de nouveau que ſon intention n'avoit jamais été ni pu

être d'offenſer ces MM., & que s'il lui étoit échappé dans un premier moment de ſurpriſe quelque expreſſion qui pût bleſſerleur délicateſſe, ou qui eût été mal interprêtée, il la déſavouoit; tout fut inutile; la députation fut décidée, & après de grands débats & le refus de pluſieurs Officiers de la Garde-Nationale, le choix des Députés s'arrêta ſur MM. Raymond, Jourdan & Mallard qui partirent le ſurlendemain.

Dès que le Corps de la Marine fut inſtruit de cette démarche extraordinaire, il s'aſſembla & décida d'envoyer M. de Coſtebelle, Capitaine de Vaiſſeau auprès du Miniſtre, autant pour l'inſtruire exactement des faits qui avoient occaſionné cette députation, que pour donner à ſon Général une preuve de ſon attachement & de ſon reſpect; il ſe rendit enſuite chez M. le Comte d'Albert pour lui demander ſon agrément, qui ne l'accorda qu'après les plus vives ſollicitations. Le Corps de la Marine étoit encore raſſemblé chez ſon Commandant, lorſque M. de Carpillet y vint avec tous les Officiers de la garniſon pour lui donner en cette occaſion des marques d'intérêt & d'attachement. Inſtruits de la délibération que les Officiers de la

Marine venoient de prendre, ils demanderent à y joindre leur adhéſion qui fut ſignée par M. de Carpillet & les Chefs, & premiers Officiers de chaque grade de tous les Corps.

Tels ſont les détails relatifs à l'affaire de M. Douville.

L'eſprit d'inſubordination augmentant de jour en jour parmi les Ouvriers de l'Arſenal, M. le Comte d'Albert, après avoir épuiſé tous les moyens de douceur pour les ramener à leurs devoirs, ſe décida à faire un exemple de ſévérité ſur les nommés Cauſſe & Ganivet, maîtres de manœuvres non-entretenus dont il avoit à ſe plaindre depuis long-temps; il les chaſſa de l'Arſenal dans l'après-midi du 30 Novembre. Le même jour à neuf heures du ſoir, M. de Carpillet, Maréchal de Camp, commandant les troupes, & M. Roubaud, Maire, Conſul & Lieutenant de Roi, vinrent chez M. le Comte d'Albert pour ſolliciter la grace de ces deux maîtres qui, contre toutes les regles du ſervice, avoient oſé porter leurs plaintes à la maiſon de ville. M. Roubaud ajouta qu'il avoit refuſé de les accueillir comme n'étant pas compétent pour les recevoir; mais il obſerva que pluſieurs Ouvriers de l'Arſenal lui avoient

paru fort échauffés dans cette occaſion ; que cela pourroit donner lieu à une émeute, & qu'il ſeroit prudent de pardonner aux deux hommes punis. M. le Comte d'Albert lui répondit qu'il ne le pouvoit pas ſans compromettre l'autorité déjà trop énervée ; il le remercia de ſon attention, & M. Roubaud, en ſe retirant, aſſura le Général que, quoiqu'il arrivât, la Garde-Nationale n'y prendroit aucune part.

D'après les diſpoſitions où M. le Conſul avoit cru voir une partie des Ouvriers de l'Arſenal, M. d'Albert envoya l'ordre au quartier des troupes de la Marine pour que deux piquets de 50 hommes, un de chaque diviſion, fuſſent prêts, en cas de beſoin, à renforcer les poſtes de l'Arſenal ; il fit conſigner le reſte de ces troupes dans leurs caſernes, & M. de Carpillet fit de ſon côté les mêmes diſpoſitions pour les Régimens à ſes ordres. Le lendemain, premier Décembre, la cloche de l'Arſenal ſonna comme à l'ordinaire ; une grande partie des Ouvriers entra & ſe rendit à ſes atteliers ; un plus petit nombre fut ſe réunir au peuple attroupé devant la maiſon de ville ; à ſept heures, M. d'Albert ſe rendit à l'Arſenal, les Ouvriers paroiſſoient tranquilles,

quilles, & rien n'annonçoit une émeute ; il en fortit une demi-heure après, & il y rentra à huit heures ; à neuf heures ou environ, on vint lui annoncer que M. le Conful, à la tête d'une Députation des Confeils municipal & permanent, demandoit à lui parler ; il envoya tout de fuite M. Paquier pour la prier d'entrer ; mais ces MM. refuferent & déclarerent qu'ils ne pouvoient lui parler qu'hors l'enceinte de l'Arfenal, foit à la porte du parc, foit chez lui ou à la maifon de ville. Le Général fit répondre qu'il alloit fe rendre dans fon hôtel, & en effet il fortit tout de fuite accompagné de quelques Officiers ; il trouva à la porte de l'Arfenal un attroupement confidérable qu'il eut peine à traverfer & qui le fuivit avec des huées & des cris menaçans. M. le Conful, voyant le danger que couroit M. d'Albert, doubla le pas & le joignit auprès du champ de bataille. Un Officier de la Milice fit fonner la trompette qui annonçoit M. le Conful, ce qui occafionna une diverfion heureufe ; en fortant de l'Arfenal, le Général avoit ordonné à M. de Martignan d'aller prendre au quartier des troupes de la Marine les piquets commandés la veille, & de les amener fur le champ de bataille. M.

d'Albert rendu dans ſon hôtel, la foule vouloit y pénétrer, il en fit fermer les portes; M. le Conſul & les membres des Conſeils ne furent pas plus reſpectés que les Officiers qui étoient avec le Général, & furent également froiſſés. Ce fut dans ce tumulte que M. de Saint-Julien ſe trouvant entouré & preſſé de toutes parts, on lui arracha l'épée qu'il avoit à ſon côté; on voulut auſſi lui ôter une canne à lance qu'il avoit à la main, & ce fut en ſe débattant que le bout de cette canne ſe détachant, & la lame reſtant à nud, elle bleſſa légérement à la main le nommé Chaylan, Volontaire; elle lui fut enlevée, & après beaucoup d'efforts, il parvint à entrer dans l'hôtel d'où il ſortit peu-à-près pour aller chercher une autre arme.

Le Général & la députation arrivés dans la grande ſalle du rez de chauſſée, M. Roubaud demanda inſtamment la grace des deux Ouvriers renvoyés de l'Arſenal la veille; M. d'Albert s'y refuſa long-temps, diſant qu'il ne pouvoit l'accorder ſans ſe déshonorer, parce que paroiſſant forcée aux yeux du peuple, il en deviendroit plus exigeant, & les Ouvriers plus inſubordonnés. Sur les difficultés que faiſoit M. d'Albert, M. Barthelemy, un des membres du Conſeil, ſaiſiſſant le bras de

M. Roubaud, prononça ces paroles remarquables: *Vous voyez que le Général est inexorable; dès ce moment je change de caractere, retirons-nous & allons sauver la Ville.* M. de Ruat, Lieutenant de Vaisseau, qui étoit à côté de lui, lui demanda avec chaleur par qui la Ville étoit attaquée, & s'il ne croyoit pas les Officiers de la Marine aussi bons Citoyens que lui. M. Roubaud continuant toujours ses instances, le Général lui dit enfin qu'il lui arrachoit cette grace & qu'il l'accordoit, puisqu'il la croyoit absolument nécessaire à la tranquillité publique. M. le Consul la fit aussi-tôt annoncer au peuple. Pendant que cette discussion avoit lieu à l'hôtel, M. de Broves, Major de Vaisseau, qui se trouvoit alors chez M. le Chevalier de Bras, averti de la rumeur publique par le domestique de ce dernier, se hâta de se rendre auprès de son Commandant; trouvant toutes les avenues de son hôtel fermées, il s'avança vers le détachement des canonniers matelots que M. de Martignan, Lieutenant de Vaisseau, avoit eu ordre de conduire sur le champ de bataille & qui y arrivoit dans ce moment.

M. de Broves étant un des Officiers sur lequel la calomnie a le plus frappé, nous

entrerons à son sujet dans des détails qui seuls peuvent le justifier en mettant sa conduite dans le plus grand jour.

Le détachement des Troupes de la Marine, arrivé sur le champ de bataille, près de la terrasse de l'hôtel, fut rangé sur trois de hauteur, & se reposa sur les armes en dehors de l'allée du nord où étoit la plus grande partie du peuple ; M. de Broves attendoit un moment favorable pour pénétrer dans l'hôtel ; ses intentions étoient si peu hostiles, que son épée étoit dans le fourreau ; cette sécurité enhardit un homme du peuple à venir par derriere pour s'en saisir ; ce fut alors que pour empêcher que son épée lui fût arrachée, il la tira du fourreau, & en même temps il ordonna à la Troupe un mouvement qui put en imposer, en lui commandant de porter les armes. Une partie des Soldats obéit, d'autres ne bougerent, d'autres jetterent leurs armes & sortirent des rangs, & la désobéissance parut générale. La foule que ce commandement avoit fait écarter, revint bientôt en applaudissant à grands cris. M. de Broves abandonné par les Troupes & assailli par le Peuple, escalada la terrasse & entra dans l'hôtel. Nous ne nous permettons aucune réflexion

ſur ce fait, nous nous contenterons ſeulement de faire obſerver que les armes n'étoient point chargées & ne pouvoient l'être, puiſque le détachement ſortoit de ſes caſernes où l'on ne permet point qu'elles le ſoient.

L'apparition de ces Troupes ſur le champ de bataille ayant affecté déſagréablement M. le Conſul, le Général ſe décida à les renvoyer; mais il lui fit obſerver qu'il reſtoit à la merci d'un Peuple effrené, dont l'attroupement devenoit toujours plus nombreux. M. le Conſul ſortit, en l'aſſurant, de la maniere la plus poſitive, qu'il pouvoit être tranquille & qu'il alloit pourvoir à tout. Malgré cette promeſſe, l'hôtel fut toujours entouré, & bientôt aſſailli à coups de pierres, qui en caſſerent les vitres & bleſſerent légérement pluſieurs Officiers, nommément M. Raſtret de la Sabliere qui le fut au viſage.

Le Général prévoyant les dangers d'un pareil ſoulevement, envoya M. de Villaron, ſous-Aide-Major de la Marine, à la Maiſon de Ville pour y réclamer la proclamation de la Loi Martiale, qui fut refuſée; mais on lui dit que la Troupe Nationale s'aſſembloit, que dès qu'on le pourroit on enverroit des détachemens. Ce ne fut qu'avec

beaucoup de difficulté que M. de Villaron put percer la foule pour remplir ſa miſſion. Dès que l'objet en fut connu, cet Officier devint odieux au Peuple, & on fut obligé de lui donner une eſcorte pour le ramener chez ce Commandant. Peu après ſon retour, une nouvelle députation de la Municipalité ſe préſenta à l'hôtel, elle renouvella à M. d'Albert les promeſſes que M. le Conſul lui avoit faites, en l'aſſurant encore que la Milice Nationale étoit ſpécialement chargée de la garde de l'hôtel & de la ſûreté des perſonnes qui y étoient renfermées, que l'on alloit faire publier l'ordre ſimple de ſe retirer, la fermentation étant trop grande pour pouvoir dans ce moment proclamer ſans danger la Loi Martiale.

Cette réponſe raſſurant peu ſur les riſques de voir à chaque inſtant l'hôtel attaqué & forcé par une multitude qui peut-être ſe permettroit les plus grands excès, M. le Comte d'Albert ordonna à M. Dufaure, Officier dans le Régiment de Barrois, de faire venir une garde de cinquante hommes du ſecond bataillon de ce Régiment, attaché au ſervice de la Marine. Peu de temps après que M. Dufaure fut ſorti pour exécuter cet ordre, il arriva un détachement de la Milice Nationale qui ſe poſta devant la porte d'entrée de l'hôtel.

Ce fut auſſi à peu près dans le même temps que M. de Saint-Julien, qui, comme on l'a dit, avoit été déſarmé en entrant à l'Hôtel, & en étoit ſorti pour aller chercher une autre arme, fut de nouveau aſſailli en y revenant ; on l'avoit déja repréſenté au Peuple, comme ayant attaqué & bleſſé pluſieurs d'entr'eux : cette opinion, dans un moment d'émeute, devoit le rendre la principale victime de leur fureur. Reconnu en traverſant le champ de bataille, il fut pourſuivi, attaqué à coups de pierres & de croſſes de fuſil ; il crut trouver un aſyle, contre ſes aſſaſſins, parmi les Soldats de la Marine, qui étoient alors ſous les armes pour ſe préparer à monter la garde dans le Port ; mais cette Troupe ne fit aucun mouvement & vit, ſans paroître émue, un de ſes Officiers couvert de ſang & de bleſſures, qu'on aſſommoit ſous ſes yeux. M. le Comte d'Albert ſortit dans ce moment à la tête d'une trentaine d'Officiers pour aller à ſon ſecours ; ce mouvement généreux fit faire un écart à la foule ; MM. Donde, Vaquier, Officiers de la Milice, & un Volontaire dont nous regrettons que le nom ne nous ſoit pas connu, en profiterent avec beaucoup de courage pour venir au ſecours de M. de Saint-Julien & l'entraînerent vers

l'Hôtel, où ils le firent entrer par la petite porte de la terraſſe, du côté opposé à celui par où le Général étoit sorti. Il eſt à remarquer qu'aucun Officier de la Marine ne tira l'épée à cette occaſion, & qu'ils se bornerent à entourer le Général, qui courut quelque danger, au moment où il voulut rentrer, un homme, que l'on croit être un ouvrier de l'Arſenal, étant venu ſur lui la hache levée. Lorſque tous les Officiers furent retirés ſur la terraſſe de l'Hôtel, le Peuple fit pleuvoir ſur eux une grêle de pierres, dont quelques-uns furent bleſſés. M. de Saint-Julien l'étoit aſſez griévement, pour qu'on fût obligé de le mettre au lit & d'appeller des Chirurgiens pour panſer ſes bleſſures, dont heureuſement aucune ne ſe trouva mortelle. Cependant la Troupe Nationale ſe formoit déja. Une grande partie entouroit l'Hôtel, & les cinquante hommes du Régiment de Barrois, deſtinés pour ſa garde intérieure, étoient en marche pour s'y rendre. Ce fut alors que , Capitaine de la Milice Nationale, M. Lajard vint, de la part de M. le Conſul, conjurer le Général de mettre une entiere confiance dans la Milice Nationale, qui avoit les ordres les plus précis de garder l'Hôtel & de ne pas ſouffrir qu'on s'y introduisît malgré lui. La réponſe de M. le Comte d'Albert

fut le renvoi des cinquante hommes du Régiment de Barrois qu'il avoit fait commander. C'eſt alors qu'on lui demanda s'il n'y avoit ni armes ni ſoldats cachés dans l'Hôtel, dont le feu, dirigé par les fenêtres, pût inquiéter la Milice Nationale qui ſeroit en dehors. M. de Rions, pere de M. d'Albert, offrit à un de ces Officiers de le lui faire parcourir, ce qu'il ne voulut point accepter.

A meſure que des nouvelles Compagnies arrivoient, elles ſe rangeoient vis-à-vis la terraſſe de l'Hôtel. M. de Bonneval, Major-Général de la Marine, appuyé ſur la baluſtrade qui termine cette terraſſe, s'entretenoit avec MM. Hebert & Durand, Capitaines de la Milice Nationale, quand un Volontaire, à la vue de ſon Bataillon, ſortit de ſon rang, & s'élançant ſur M. de Bonneval, il lui porta un coup de ſabre ſur la tête, qui le bleſſa légerement au front, & coupa profondément un des doigts de la main ſur laquelle cet Officier avoit la tête appuyée. Ce Volontaire rentra enſuite dans ſes rangs, & ne fut point arrêté.

Vers l'heure de midi & demi, le Général aſſembla les Capitaines de Vaiſſeau, & après leur avoir expoſé la ſituation où il ſe trouvoit, il leur demanda leur avis, qui fut unanimement de s'en rapporter aux ſoins

& aux aſſurances de la Municipalité, & de ſe confier entiérement à la Garde Nationale. M. de la Roque, Capitaine de Vaiſſeau, fut en conſéquence chargé de ſe rendre, après-dîné, chez M. de Carpillet, pour aller avec lui faire part aux Conſeils Permanent & Municipal de la réſolution qui venoit d'être priſe & de la confiance qu'on avoit en eux : alors les attroupemens étoient diſſipés, la tranquillité paroiſſoit rétablie. Le Général envoya prier M. le Conſul de faire retirer les Troupes Nationales, & de ne laiſſer que vingt-cinq hommes pour ſa garde perſonnelle. La réponſe de M. le Conſul fut qu'il lui paroiſſoit convenable de laiſſer au moins deux Compagnies. Sur ces apparences d'ordre & de tranquillité, à une heure, la plupart des Officiers ſortirent pour aller dîner ; il n'en reſta que quelques-uns que le Général retint auprès de lui.

A deux heures, la plus grande partie des Volontaires qui s'étoient abſentés, rejoignirent leurs Compagnies ; ceux qui étoient à la porte, refuſerent l'entrée à preſque tous les Officiers de la Marine qui s'y préſenterent ; il n'y en eut qu'un très-petit nombre qui purent pénétrer dans l'Hôtel. Bientôt après les Volontaires vou-

furent s'y introduire ; les propos, les cris & les menaces de ceux qui vouloient ainsi forcer la porte, faisant craindre les plus grands excès de leur part, quelques-uns de leurs propres Officiers, qui étoient en dedans, employerent tous leurs efforts pour les retenir, & ils parvinrent à les contenir pendant plus de deux heures.

Peu de temps avant cette nouvelle rumeur, il partit du champ de bataille & du milieu d'une Compagnie un coup de fusil chargé à deux balles qui briserent les vitres du Cabinet de M. d'Albert & furent s'enfoncer dans le plancher, dans le moment où M. de Rions se retiroit de cette fenêtre où il avoit paru.

Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le Général put faire instruire la Municipalité de la situation où il se trouvoit. Trois Membres du Conseil furent envoyés pour en prendre connoissance par eux-mêmes ; plusieurs Volontaires entrerent alors, sous le prétexte qu'ils étoient de leur suite & refuserent de sortir avec eux. Nous passons sous silence les propos injurieux qu'ils oserent tenir à MM. de Rions, de Castellet & à d'autres Officiers. Après le départ de la députation, d'autres Volontaires s'introduisirent encore ; leur nombre

augmentant toujours dans l'intérieur de l'Hôtel, ils demandèrent très-impérieusement qu'on leur livrât M. de Broves, qu'ils accusoient d'avoir commandé de faire feu au détachement qui s'étoit présenté le matin sur le champ de bataille. Le Général n'avoit alors auprès de lui qu'environ quinze Officiers de la Marine, armés de leurs seules épées, les autres n'ayant pu, ainsi qu'il a déja été dit, pénétrer l'après-midi dans l'Hôtel.

M. Morellet, Colonel de la Troupe Nationale, & M. Saurin, Major, s'efforçoient de vaincre la résistance que le Général opposoit à la demande obstinée que les Volontaires faisoient de M. de Broves. Ces Messieurs assuroient que c'étoit le seul moyen de sauver la vie de cet Officier, dont ils répondoient sur leurs propres têtes, si on consentoit à le leur confier. M. le Comte d'Albert ayant consulté les quatre ou cinq Officiers qui se trouvoient le plus à portée de lui, dans le moment où les sollicitations de MM. Morellet & Saurin étoient les plus pressantes & les menaces des Volontaires les moins ménagées, on pensa que, pour prévenir de plus grands maux, il falloit s'en rapporter aux promesses des Officiers supérieurs de la Garde

Nationale, qui répondoient de la ſûreté de la perſonne de M. de Broves. M. le Chevalier de Bras, Major de Vaiſſeau, fut chargé de le prévenir là deſſus; il le trouva deſcendant l'eſcalier, & déja déterminé à faire ce qu'il alloit lui propoſer. Le Général le voyant approcher, courut au-devant de lui, & ne pouvant ſupporter l'idée de le voir arracher au milieu de nous; il lui propoſa de le défendre & de périr avec lui, ainſi que le petit nombre de ſes camarades qui ſe trouvoient à portée de partager les riſques de cette réſolution; mais M. de Broves, ſupérieur à toute crainte & fort du témoignage de ſa conſcience, le remercia & ſe remit lui-même entre les mains des Volontaires. Le détachement chargé de ſon eſcorte défila devant le reſte de la Troupe en bataille ſur la Place d'Armes. Parvenu au bout de l'allée qui borde cette Place, du côté du midi, le détachement fit halte, & remit la bayonnette dans le fourreau. M. de Broves put d'autant moins ſe garantir alors d'une idée funeſte, qu'en ſortant de l'Hôtel, un Volontaire lui avoit annoncé le ſort de M. de Belzunce, mais cette idée ne ſe manifeſta ni ſur ſon viſage ni dans ſa contenance; il tira ſimplement ſa montre, & la préſentant à l'Officier qui

commandoit ſon eſcorte ; il le pria de la donner à ſon domeſtique, pour prix de ſes bons ſervices ; cet Officier ne put retenir ſes larmes. Le détachement ſe remit en marche ; &, arrivé au Palais, M. de Broves y fut mis dans un cachot. Pendant le trajet, à travers les huées, les injures & les menaces de la multitude, il avoit eu la conſolation d'entendre quelquefois ces paroles : *Quoi ! c'eſt celui-là ? il étoit ſi doux, ſi honnête !*

Après l'enlevement de M. de Broves, M. le Comte d'Albert envoya tout de ſuite en avertir M. de Carpillet & M. Roubaud ; il fit demander, pour la ſeconde fois, par M. Mauri, ſous-Lieutenant de vaiſſeau, la proclamation de la Loi martiale. D'après cette demande, M. de Carpillet vint à l'hôtel avec une députation nombreuſe de la Municipalité, à la tête de laquelle étoit M. Barthelemy, qui dit, au nom de M. le Conſul, qu'on n'eſtimoit pas qu'il fût prudent de publier la Loi martiale, mais qu'on envoyoit à M. d'Albert un projet de proclamation qu'on croyoit propre à remplir le même objet ; & que ſi le Général vouloit y faire ajouter quelque choſe, on auroit égard à ſa demande. Sa réponſe fut que, puiſqu'on ſe refuſoit à la proclamation de

la Loi martiale, il falloit bien qu'il se contentât de ce qu'on vouloit lui accorder. La proclamation proposée par l'Hôtel-de-Ville, portoit en substance que les Volontaires juroient de prendre sous leur sauvegarde l'hôtel du Commandant de la Marine, sa personne & toutes celles qui y étoient avec lui, & d'empêcher qu'il leur mésarrive. M. d'Albert l'adopta telle qu'elle étoit, la députation assurant que la tranquillité alloit être rétablie; le Général répondit *oui*, *pourvu que les Volontaires y consentent.*

Ces MM. sortirent & furent à la tête de chaque Compagnie faire battre un ban pour leur faire prêter le serment mentionné ci-dessus. Les premieres l'accepterent & se retirerent, mais d'autres s'y refuserent absolument, & ces dernieres furent bientôt rejointes par plusieurs Volontaires des premieres Compagnies qui s'étoient retirées. M. de Carpillet, témoin de ce refus, fut à la Maison de Ville, suivi de plusieurs Officiers de la garnison, en prévenir M. le Consul & l'engager à prendre des mesures plus efficaces, & le Conseil décida que M. le Consul sortiroit en grand cortege, & se porteroit à l'hôtel pour en imposer.

Pendant ce temps-là arriva une nouvelle Compagnie de la Garde Nationale, qui,

réunie avec les autres, forcerent la porte, escaladerent la galerie & pénétrerent de toute part dans l'hôtel. M. d'Albert fut à la rencontre des premiers qui se présenterent, & leur demanda à qui ils en vouloient; les premiers cris furent contre M. de Villages, immédiatement ils entourerent le petit nombre d'Officiers qui étoient dans l'hôtel, les séparerent, en désarmerent quelques-uns & se saisirent de M. de Villages qu'ils menerent au Palais, où il fut mis au cachot. Les Volontaires chercherent inutilement MM. Gautier & de Flotte, également proscrits; quelques-uns d'eux rencontrant M. de Castellet, Directeur Général, crurent qu'on l'avoit oublié, & lui firent subir le même sort. Enfin longtems après M. de Bonneval, qui avoit échappé à leurs premieres poursuites, fut de lui-même en prison sous la simple escorte de deux Officiers des Troupes Nationales, & sur le conseil que ces MM. lui en donnerent.

Immédiatement après la prise de M. le Chevalier de Villages, M. le Comte d'Albert lui-même, défendu quelque tems par les instances de M. Vrick, Major des Troupes de la Marine, d'un ou deux Officiers de la Marine qui purent l'approcher,

cher, & de plusieurs de la Milice Nationale, n'échappa point à cet outrage. Sans respect pour son âge, son rang, ses décorations militaires & ses vertus, il fut, comme un vil scélérat, traîné au Palais au milieu d'un Peuple égaré : on lui arracha son épée; il fut livré aux Volontaires les plus acharnés contre lui, sans qu'aucun de leurs Officiers osât le suivre : on lui jetta des pierres; il reçut un coup de crosse entre les deux épaules; & pendant son chemin, il eût éprouvé de plus nombreux outrages, sans les efforts réitérés de quelques Volontaires honnêtes & compatissans qui l'en garantirent.

On doit se souvenir que, d'après une délibération prise à l'Hôtel-de-Ville, M. de Carpillet & M. le Consul, suivis d'un cortege nombreux, devoient se rendre chez le Général & tâcher d'en imposer aux Compagnies mutinées; en y allant, ils rencontrerent M. le Commandeur de Villages avec son escorte, & ils apprirent avec indignation que M. le Comte d'Albert le suivoit de près; ils coururent tout de suite au Palais pour prévenir le désordre & prendre les précautions nécessaires à sa sûreté; la présence de ces MM. en imposa à la foule menaçante qui le remplissoit &

dans les mains de laquelle M. d'Albert devoit être remis. Ce Général n'eût sans doute point échappé à sa fureur si MM. de Mezange & d'Espinette, l'un Officier dans le Régiment de Barrois, l'autre dans celui de Dauphiné, qui se trouvoient à la suite de M. de Carpillet, n'eussent pu percer dans cette foule révoltée & lui faire un rempart de leurs corps. Un jeune Volontaire voulut dans ce moment le percer avec sa bayonnette, le coup fut détourné & parut dirigé sur M. de Carpillet qui vouloit sortir ; alors plusieurs Volontaires s'écrierent, laissez passer, c'est un Officier Général de terre.

M. le Comte d'Albert, sauvé de ce danger, fut mis dans une chambre où il trouva du feu ; bientôt une partie de son escorte exigea qu'on le descendît au cachot. Ce Général, témoin de la dispute qui s'élevoit entre eux à ce sujet, leur dit avec fierté : *Mettez-moi par-tout où vous voudrez, pourvu que je ne vous voie plus.* Aussi-tôt il y fut conduit & placé à côté d'un criminel, qui depuis six mois y gémissoit en attendant son jugement.

M. de Rions, vieillard respectable, âgé de quatre-vingt-huit ans, malgré l'extrême fatigue qu'il avoit éprouvée dans cette malheureuse journée, va à l'Hôtel-de-Ville,

traverſe avec courage un peuple immenſe ameuté contre ſon fils; & montant à la ſalle où étoient aſſemblés les deux Conſeils, il preſſe, il conjure M. le Conſul de l'accompagner au Palais pour retirer du cachot le Commandant de la Marine, & le prenant par le bras, il ne le quitte point qu'il n'ait cédé à ſes inſtantes prieres. M. Granet, Lieutenant-Général du Siége, ſe joint à lui, & tous les trois ils furent faire ſortir M. le Comte d'Albert d'un lieu affreux deſtiné aux ſeuls criminels, où il étoit renfermé depuis près d'une heure. M. Roubaud, irrité par le ſpectacle de ce traitement inoui, ordonne que ſur le champ l'on retire des cachots les autres Officiers, & qu'on les transfere dans une chambre commune, où il leur fut permis de faire entrer les objets dont ils pourroient avoir beſoin. Ces MM. paſſerent enſemble dans cet appartement la premiere nuit de leur détention; elle fut cruelle & ſans ceſſe troublée par les diſputes bruyantes des Volontaires de leur garde, dont les propos peu raſſurans faiſoient craindre que leur vie ne fût dans un continuel danger.

Quand M. le Conſul ſe retira, M. le Comte d'Albert lui demanda s'il étoit écroué & qui avoit eu droit de l'écrouer; il lui répondit qu'il étoit très-heureux d'être en priſon,

que là il répondoit de ſon exiſtence ; que cependant il alloit commander une Compagnie de Chaſſeurs de Troupes réglées pour veiller, avec la garde Nationale, à ſa ſûreté perſonnelle & à celle des Officiers détenus avec lui. L'arrivée de cette Compagnie de Chaſſeurs pendant la nuit alarma les Volontaires ; ils craignirent que l'on ne voulût enlever les priſonniers : on crie aux armes ; on s'aſſemble, les attroupemens recommencent, & M. le Conſul craignant que dans cette confuſion il ne ſe commît de nouveaux délits, fit rentrer les Troupes dans leur quartier. M. de Carpillet de ſon côté avoit envoyé à l'hôtel du Commandant de la Marine, après que les Volontaires s'en étoient retirés, les Compagnies des Grenadiers de Dauphiné & de Barrois pour ſa garde & celle des drapeaux des Troupes de la Marine qui y étoient dépoſés ; mais les Soldats de ce Corps ayant demandé qu'on leur confiât ce dépôt, cette grace leur fut accordée, & les Grenadiers ſe retirerent.

Que l'on juge de la douleur & de la conſternation de tous les Officiers de la Marine ; pluſieurs furent chez M. de la Roque, qui étoit le plus ancien Capitaine de vaiſſeau, & de là ils ſe rendirent chez

M. de Carpillet. Les événemens de cette journée, & ce qui venoit de se passer au Palais, obligeoient nécessairement à beaucoup de circonspection. On étoit prévenu qu'au moindre mouvement qu'on tenteroit pour enlever les Officiers détenus, leur vie seroit en danger. Quelques Officiers de la Marine proposerent que tout le Corps se constituât prisonnier avec le Général & partageât son sort. Cette démarche parut avoir des grands inconvéniens; elle faisoit abandonner, par les Officiers de la Marine, la surveillance des postes & des travaux du Port, quoique leur autorité y fût considérablement diminuée par l'esprit d'insubordination régnant; ils renoncerent donc à ce projet, & ce fut de leur part un nouveau sacrifice qu'ils offrirent au bien public.

M. de Carpillet dépêcha pendant la nuit M. de Villars, Officier au Régiment de Dauphiné, à M. de Caraman, Commandant de la Province, qui réside à Marseille, pour lui rendre compte des événemens qui venoient de se passer.

Le lendemain, 2 Décembre, les Officiers de la Marine se rendirent chez M. de la Roque; il leur lut la relation qu'il envoyoit au Ministre, c'est celle qui a été imprimée. Il étoit bien difficile que M. de

la Roque, dans des circonſtances auſſi fâcheuſes & dans un tems auſſi court, eût pu faire une relation parfaitement exacte, on doit même être ſurpris qu'elle le ſoit autant; ainſi que de l'ordre & de la clarté qui y regnent : il écrivit en même tems à M. le Conſul, pour lui déclarer, au nom du Corps, que ne pouvant conſidérer M. le Comte d'Albert comme légalement arrêté, il ne ceſſeroit pas de le regarder comme Commandant de la Marine, & qu'en conſéquence il demandoit que tous les Officiers puſſent aller lui rendre des comptes & prendre ſes ordres. M. le Conſul ſe contenta de lui faire répondre verbalement que M. le Comte d'Albert ſeroit viſible pour tous les Officiers.

Le même jour 2 Décembre, M. d'André, Député à l'Aſſemblée Nationale & Commiſſaire du Roi en Provence, arriva à cinq heures du ſoir.

Le 3, M. Broquier, Aide-Major des Troupes de la Marine, fut arrêté & conduit au Palais. M. Wrick, Major, & M. Charteignier, Garçon-major des mêmes troupes, apprenant qu'ils devoient être arrêtés, eurent le tems de ſe dérober aux recherches que l'on faiſoit de leurs perſonnes. Le ſoir de la même journée, il fut dé-

cidé à la Maison-de-Ville qu'on nommeroit un Comité de Recherches, composé de douze Membres, & présidé par M. d'André.

Le 4, le Comité des Recherches commença ses informations, il les a continuées jusqu'au 7 au soir, où la procédure fut close & envoyée à l'Assemblée Nationale, par un Courrier extraordinaire.

Le 5, par un concours singulier, le Courrier de Villeneuve-les-Avignon annonçoit une Escadre Angloise & Hollandoise dans le port de Livourne; le même jour un Patron de barque déposa, dit-on, avoir rencontré cette Escadre; le Peuple ne doutant nullement que ces forces chimériques ne fussent destinées à venir attaquer la Ville, la fermentation redoubla, les Volontaires furent visiter le Vaisseau amiral, où ils supposoient des munitions de guerre & les canons chargés à mitraille; ils demanderent qu'on abattît les bâtons des signaux, nouvellement établis à bord de ce Vaisseau & sur la côte, ce qui fut exécuté sur le champ; ils vouloient s'emparer de la Garde des forts, armer les batteries; ils redoublerent, en même tems de précaution envers les Officiers

détenus : on les sépara : on ne permit de les voir qu'avec une permission par écrit de M. le Consul, pour un tems limité & presque toujours très-court. Leurs parens même ne l'obtenoient pas sans difficulté ; les Volontaires de leur garde furent jusqu'à exiger que les lettres que M. d'Albert écrivoit, leur fussent lues ; enfin M. le Consul, ne pouvant plus tenir sans doute à tant d'indignités, chargea de cet objet de police M. Morellet, Colonel des Troupes de la Garde-Nationale.

Ces mauvais traitemens, ces dures précautions furent souvent adoucies par le caractere moral de quelques personnes chargées de leur garde, qui s'opposoient aux caprices des Volontaires les plus échauffés.

Pour abréger, nous ne suivrons plus l'ordre rigoureux des dates ; un Brigadier, suivi de quelques Volontaires, vint offrir au Comité des Recherches d'aller arrêter M. Gautier, Capitaine de Vaisseaux, Directeur des constructions, dans un lieu où il le savoit retiré ; on se refusa d'abord à cette capture ; mais un Membre du Comité représentant qu'on l'avoit assuré que M. le Comte d'Albert desiroit vivement qu'il

fût arrêté, & qu'il avoit même promis quarante mille livres à ceux qui l'ameneroient, le Comité des Recherches envoya M. Barthelemy, un de ses Membres, à M. d'Albert, pour savoir s'il étoit vrai qu'il eût témoigné ce desir & promis cette somme; le Général parut très-étonné, il demanda que ces questions lui fussent faites par écrit; lorsqu'elles lui furent présentées, il écrivit au bas qu'il n'étoit pas vrai qu'il eût montré ce desir, & qu'il étoit absurde de le lui supposer & qu'il regardoit M. Gautier comme un parfait honnête homme. Cette réponse, rapportée au Comité des Recherches, fit cesser toute poursuite contre cet Officier.

Nous avons oublié de dire que M. de Bonneval, ayant eu plusieurs hémorragies considérables, dans la nuit du 1er. au 2 Décembre, avec la fievre, fut transféré à l'hôpital de la Marine sous escorte, & soigneusement gardé par des Volontaires de la Garde-Nationale; M. de Castellet, malade depuis plusieurs jours, obtint également le 8 au matin d'y être transporté. M. le Comte d'Albert, qui souffroit depuis long-tems de douleurs rhumatismales, & principalement du coup de crosse qu'il

avoit reçu entre les deux épaules, fit demander à M. le Conful d'y être auffi transféré. Cette derniere demande ayant été fçue, à l'inftant le Peuple & les Volontaires, qui pour lors paffoient la revue fur le champ de bataille, fuppoferent que ces Meffieurs prétextoient des caufes de maladie pour pouvoir plus facilement s'échapper, & incontinent ils fe porterent en foule à l'hôpital, en arracherent MM. de Caftellet & de Bonneval & les ramenerent au Palais; ils durent à M. le Conful & aux principaux Officiers des Troupes de la Garde-Nationale, qui les y accompagnerent, de ne point éprouver les mauvais traitemens, auxquels ils étoient expofés.

Nous n'entrerons point dans tous les détails des fuites que produifirent les événemens du 1er. de ce mois; nous ajouterons feulement que l'infubordination la plus marquée, devint prefque générale, foit fur les bâtimens de guerre en rade à cette époque, foit fur ceux qui font arrivés depuis, qu'elle s'y manifefta d'une maniere affez alarmante pour ne pas permettre que ces bâtimens retournaffent à la mer; que, dans l'Arfenal, les Ouvriers annoncerent les prétentions les plus extraordinaires, telles

que celles de l'augmentation de leur paie ; la ceſſation des ouvrages à l'adjudication. Ils exigerent même que la journée du 1er. Décembre leur fût allouée ; ils furent aſſez généralement exacts aux appels ; mais ils le furent peu à leur ouvrage. Ils obligerent M. d'André & M. de la Roque, lorſque ce premier fut les paſſer en revue dans l'Arſenal, à leur faire fournir des fuſils des Arſenaux, pour ceux d'entr'eux enrôlés dans les Compagnies nationales ; & quoiqu'ils n'aient commis aucun dégat, tant à bord des bâtimens flottans que dans leurs magaſins, ils durent cependant en commettre ſur les bois, à en juger par la quantité de coupeaux que ces Ouvriers ſortoient journellement de l'Arſenal.

M. de la Roque, appellé à la Maiſon-de-Ville, fut fort étonné d'entendre le Conſeil lui demander de faire ſortir de priſon un Caporal de Marine, qui y avoit été mis par ſes ordres pour avoir eſſentiellement manqué à la ſubordination ; mais après avoir expoſé les motifs qui l'avoient engagé à punir cet homme, le Conſeil ſe déſiſta de ſa demande.

Le 14 au ſoir, la Municipalité ayant reçu le décret de l'Aſſemblée Nationale,

ſanctionné par le Roi, qui ordonnoit l'élargiſſement des Officiers de la Marine détenus au Palais, M. le Conſul en fit prévenir M. de Carpillet & M. de la Roque ; en conſéquence ces Meſſieurs donnerent les ordres néceſſaires à leurs Corps reſpectifs. Les Officiers de la Marine ſe rendirent, le 15 au matin, dans l'Arſenal, la garde de la porte en fut renforcée ; ils attendirent, avec une impatience, que rien ne peut dépeindre, le moment où le décret ſeroit mis en exécution.

Les Conſeils réunis avoient ordonné que les Volontaires de chaque Compagnie ſe rendroient ſans armes devant la porte de chacun de leurs Capitaines ; & le Conſeil & une grande députation de ces différens Conſeils, ſuivis des principaux Officiers de la Garde-Nationale, furent lire, à chacune de ſes Compagnies, le décret de l'Aſſemblée Nationale, & leur firent jurer d'y obéir exactement. Pluſieurs Volontaires de différentes Compagnies s'y oppoſerent fortement ; & ce ne fut point ſans peine que le grand nombre, qui avoit ſans difficulté prêté ce ſerment, purent les ramener à l'obéiſſance due au décret de l'Aſſemblée Nationale. Il fut enfin dé-

cidé que ces Messieurs sortiroient du Palais vers les deux heures ; mais on crut prudent d'avancer ce moment ; & vers midi & demi M. le Consul & quelques-uns des Membres des deux Conseils, ainsi que les principaux Officiers de la Garde-Nationale se rendirent au Palais ; ils en firent sortir M. le Comte d'Albert & les Officiers de la Marine qui y étoient détenus avec lui, & ils les accompagnerent jusqu'à l'hôtel de M. le Commandant de la Marine, sous l'escorte de quinze Volontaires par Compagnie, & tout se passa dans la plus grande tranquillité.

Les Officiers de la Marine se rendirent aussi-tôt auprès de leur Général & s'empresserent de lui témoigner, ainsi qu'aux Officiers qui avoient éprouvé les mêmes outrages, les vifs sentimens dont ils étoient pénétrés ; M. de Carpillet, suivi des Chefs & des Officiers des deux Régimens & des autres Corps militaires de la Garnison, vinrent, au même moment, offrir à M. le Comte d'Albert, l'hommage d'un semblable intérêt ; plusieurs des principaux Citoyens de cette Ville s'empresserent de faire la même démarche. Témoignages flatteurs de l'estime générale qu'il a sçu mériter.

Il résulte des faits, mentionnés ci-dessus, que ce n'est point sur la clameur publique que M. le Comte d'Albert & les principaux Officiers de la Marine ont été arrêtés.

Que l'affaire de M. Douville, qui a précédé cette derniere, ne peut y avoir qu'un rapport très-indirect, & que le Général n'y prit part qu'à raison de la démarche que tous les bas-Officiers de la Marine avoient faite conjointement avec ceux de la Garnison; démarche approuvée par M. le Consul, organe du vœu de la Municipalité; sa conduite, en cette occasion, devoit lui concilier les suffrages des Citoyens & des Troupes de la Garde-Nationale, plutôt que d'exciter leur ressentiment.

Que les griefs du Corps des Volontaires & les plaintes qu'ils ont adressés à l'Assemblée Nationale, lui auroient sans doute paru peu dignes d'attention, sans les événemens qui les ont suivis.

Que le projet d'attaque contre la Ville & les préparatifs hostiles dont on a osé accuser M. le Comte d'Albert, de s'occuper depuis long-tems, sont des bruits trop dénués de vraisemblance pour que nous ayons dû nous attacher à les détruire;

il eſt impoſſible qu'ils ne tombent d'eux-mêmes dans le plus profond mépris. Nous obſerverons ſeulement qu'il n'en a été queſtion à Toulon, que lorſque les ſecrets inſtigateurs de cette odieuſe trame, ont cru utile à leurs vues de les répandre & d'entretenir l'agitation des eſprits, & juſtifier les excès auxquels le Peuple & les Volontaires s'étoient livrés.

Que le Général, dans cette journée déſaſtreuſe, victime de ſon patriotiſme, de ſon reſpect pour les décrets de l'Aſſemblée Nationale, de ſon amour pour la liberté, ainſi que de ſa bonne foi & de ſa loyauté, écarta conſtamment tous les moyens de défenſe qu'il lui étoit ſi facile d'employer, s'en rapportant abſolument aux aſſurances réitérées qu'il reçut de M. le Conſul, du Corps municipal & des Chefs de la Garde-Nationale qui l'engagerent à ſe confier entiérement dans cette même Garde qui, bientôt après, oſa attenter ſur ſa propre perſonne.

Que, dans le cours des événemens de cette journée, aucun Officier de la Marine ne tira l'épée, quoiqu'il ſoit notoire que pluſieurs d'entr'eux ont couru les plus grands dangers; exemple frappant d'une modé-

ration bien rare en de telles circonſtances, & d'un reſpect ſans doute digne d'éloge pour des loix très - nouvelles à cette époque.

Que le crime de M. le Comte d'Albert eſt d'avoir montré une grande fermeté & d'avoir exigé que l'ordre fût maintenu dans la partie qui lui étoit confiée. Sa détention étoit préméditée, puiſque des lettres de Paris ont appris que cet événement y étoit annoncé le même jour qu'il a eu lieu à Toulon.

Il réſulte enfin que ſi l'on examine avec attention le ſujet de querelles qu'on lui a ſuſcité, relativement à l'affaire de M. Douville & à celle du renvoi des deux Ouvriers de l'Arſenal, on ſera convaincu que des pareils motifs ſont de vains prétextes, plutôt que la vraie cauſe du ſoulevement du Peuple.

Tel eſt le récit fidele que les Officiers de la Marine du Département de Toulon ont l'honneur d'adreſſer à Monſeigneur le Comte de la Luzerne, des événemens relatifs à la détention de M. le Comte d'Albert, leur Commandant; de MM. le Marquis de Caſtelet, Directeur général; le Comte de Bonneval, Major général; le

Commandeur

Commandeur de Villages, Chef de Division; le Comte de Broves, Major de Vaiſſeau; & Broquier, Aide-major des Troupes de la Marine : ils ont cru ſe devoir à eux-mêmes de repouſſer ainſi les aſſertions calomnieuſes & les fauſſes relations qui rempliſſent quelques écrits périodiques, & de détruire les accuſations dirigées contre leurs principaux Chefs. Il eſt difficile que, dans la narration d'une affaire auſſi compliquée, il n'y ait quelques faits omis ou tranſpoſés; ce défaut preſque inévitable, ne peut donner aucune ſuſpicion ſur l'exactitude & la vérité de ceux qui y ſont énoncés.

Les Officiers de la Marine ont vu avec la ſatisfaction, la mieux ſentie, qu'en développant la conduite de M. le Comte d'Albert, il ont fait ſon éloge & préſenté ſa juſtification; ils ne ſupportent l'éloignement de leur Chef & de leurs camarades que par l'eſpérance de les voir bientôt rendus à des fonctions qu'ils ont toujours ſi dignement remplies.

A Toulon le 28 Décembre 1789.

Signé DELORT, *& des autres Officiers qui ont ſigné la lettre d'envoi ci-après tranſcrite.*

Lettre des Officiers de la Marine royale du département de Toulon, à Monsieur le Comte d'Albert de Rions, par laquelle ils lui adressent des détails sur l'affaire de Toulon, pour être par lui présentés à M. le Comte de la Luzerne.

Toulon le 28 Décembre, 1789.

GÉNÉRAL,

Les Officiers de la Marine de ce Département, empressés de vous donner des témoignages publics & éclatans de leur zèle & de leur dévouement, avoient obtenu de M. le Comte de Flotte qu'il seroit nommé trois Commissaires pour rédiger en détail les évènemens qui avoient précédé & suivi votre détention, & les indignes traitemens que vous avez éprouvés; mais ce nouveau Commandant s'étant ensuite refusé à toute Assemblée qui pût, par son consentement, imprimer au Mémoire des Commissaires le caractere d'authenticité nécessaire à une pareille piece pour paroître au nom du Corps, les Officiers de la Marine présens, ont cru devoir racheter ce défaut de forme par l'ensemble de leurs signatures. Si dans le nombre vous

en appercevez quelques-unes qui y manquent, vous devez attribuer cet oubli aux circonſtances qui n'ont point permis à ces Meſſieurs de connoître à tems notre démarche; mais nous pouvons vous aſſurer qu'elle a l'aſſentiment général de tous nos camarades, des Officiers de la garniſon & de pluſieurs Citoyens de cette Ville.

Le refus de M. le Comte de Flotte empêchant toute démarche au nom du corps, les Officiers de la Marine vous adreſſent le Mémoire qu'ils deſtinoient à Mgr le Comte de la Luzerne (& dont ils projettoient de vous envoyer en même tems une copie) afin que préſenté par le Commandant de la Marine au Miniſtre, il puiſſe acquérir l'authenticité qu'il mérite.

Il n'en ſera répandu aucune copie, juſqu'à ce que Mgr le Comte de la Luzerne ait fait connoître ſes intentions; mais notre vœu, & nous oſons dire celui du Corps, eſt qu'il ſoit publié le plutôt poſſible.

Nous ſommes avec reſpect,

GÉNÉRAL,

Vos très-humbles & très-obéiſſans Serviteurs

De Lort. De Ruat.
Meyronnet S. Marc. Chevalier de Marſillian.

Chevalier de Sade.
Beaurepaire.
Comte de Rochemore.
Isnard de Cancelade.
D'Espinassy.
Chevalier de Chollet.
Colbert du Canet.
Sabliere.
Chevalier de Cotton.
Villiers.
Castillon de S. Victor.
Villeneuve Cananille.
Dandreau.
Basterot.
Piniere Clavin.
Ligondès, Eleve.
Truguet.
Chevalier du Peyroux.
Beaussier.
De Mine.
Faure.
D'Entrechaux.
Chevalier de Bardel.
Damblard de Lansmastre
Campagne.
Chev. Boyer d'Eguille.
De Penhoet.
C^{er} Thomas de la Bastide.
La Garde.
Flotte, chef de Compagnie.
Achard.
Blanc.

D'Assas.
Le Comte de Montagut
Barrau.
Chevalier d'Ancausse.
Beaussier de l'Isle.
Sepmanville.
Dufour.
Turcan.
Chevalier d'Auribeau.
Chev. Guillomanche.
D'Archimbeaud.
Possel Deidier.
Soissans.
Chevalier Stuart.
Chev. de Corneillan.
Duclot
Chevalier de Montazet.
Brueys.
Chevalier de Pujet.
Chevalier de Boury.
Saqui.
Saboulin de Balena.
Chevalier de Saqui.
Simoni.
Missiessi.
Le Chevalier le Froter.
Teissier de Norbec.
La Canorgue, fils.
De Flotte Roquevaire.
Desplaces.
Le Chev. de la Deveze.
Missiessi Quiès.
Ruiter.

Lettre des Officiers de la Marine royale du Département de Toulon, à M. le Comte de la Luzerne.

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de vous adreſſer une lettre que nous avons pris la liberté d'écrire au Roi; nous eſpérons que vous voudrez bien appuyer de tout votre crédit la demande que nous faiſons à Sa Majeſté de rendre à nos vœux notre Commandant & les autres Officiers qui ont partagé ſon ſort, & que les circonſtances ont obligé de s'éloigner.

Le mérite de ce Chef, celui de ces Officiers vous ſont connus, M.gr, & nous n'avons que des vœux à exprimer. Nous nous fuſſions ſans doute empreſſés de faire plutôt cette démarche, le devoir le plus cher à nos cœurs nous en impoſoit la loi; mais des conſidérations de la plus haute importance ont arrêté notre zele; toute démarche prématurée auroit été dangereuſe. Lorſque l'exécution du Décret de l'Aſſemblée Nationale nous a entiérement raſſurés, nous avons dû commencer par nous occuper du

ſoin de juſtifier leur conduite ; & notre témoignage unanime ayant établi d'une maniere inconteſtable la vérité des faits, nous n'écoutons plus que le vœu de nos cœurs, perſuadés qu'il eſt parfaitement d'accord avec les avantages de l'Etat & le bien du ſervice du Roi.

Perſonne ne peut mieux que vous, M.gr, appercevoir ce concert heureux ; daignez, nous vous en conjurons, le faire valoir auprès de Sa Majeſté, & joindre votre ſuffrage aux vœux que nous adreſſons au meilleur des Rois.

Nous ſommes avec reſpect,

M.gr,

Vos très-humbles & très-obéiſſans Serviteurs,

Signés le M.is DE LORT, faiſant fonction de Major Général.

Le C.te DE FLOTTE, Commandant la Marine en ce Port.

A Toulon, ce 2 Janvier 1790.

AU ROI,

SIRE,

Ce ne ſont point des plaintes que nous venons porter aux pieds du Trône du meilleur des Rois; nous ne venons point occuper le cœur paternel de Votre Majeſté de notre profonde douleur; nos cœurs navrés ne ſont occupés aujourd'hui que d'un ſeul ſentiment, c'eſt celui que nous éprouvons en voyant s'éloigner de nous un Commandant reſpectable & des Officiers qui nous ſont chers à tant de titres. Rendez-les nous, SIRE; nous apprîmes ſous les ordres de ce Chef, qui mérita ſi bien de la Patrie, à combattre pour elle, à être toujours prêts à verſer tout notre ſang pour Votre Majeſté & pour la gloire de la Nation, à reſpecter les loix, à vous aimer & à vous ſervir avec le zele le plus pur & l'honneur le plus intact.

Nous jurons tous, SIRE, par l'honneur, par notre amour & notre profond reſpect pour Votre Majeſté, que jamais aucun de nous n'a reçu de Mr le C.te d'Albert un ordre dont l'exécution pût

troubler le repos public ni attenter à la liberté ni à la vie des Citoyens, mais nous en avons reçu dans tous les temps l'exemple des vertus civiles les plus recommandables.

Nous ne demandons, SIRE, à Votre Majeſté pour toute grace, ſi toutefois nous ſommes aſſez heureux pour vous en paroître dignes, que celle de revoir inceſſamment à notre tête le même Commandant & les mêmes Officiers; c'eſt avec eux que nous deſirons pouvoir vous donner toute notre vie des preuves de notre amour & de notre zele pour votre ſervice.

Nous ſommes avec reſpect,

De Votre Majesté,

SIRE,

Les très-ſoumis & fideles Sujets, &c.